

M. Jos.-Alexis Bouchard mérite le diplôme avec la note "distinction" et mention spéciale pour l'anglais; MM. Bernard-Alfred-Oscar Filteau, Ls-Jos.-Maurice Filteau, J.-Alphonse-Auguste Fournier, reçoivent le diplôme avec la note "grande distinction" et mention spéciale pour l'anglais.

MM. Jean-Chs.-P.-Rodolphe Maltais, J.-Charles Mioussé et Jos.-Georges-Napoléon Roy n'ont pas droit au certificat, le premier, parce qu'il n'a pas conservé au moins la note 5 en composition et en arithmétique, le second, parce qu'il a eu une note inférieure à 5 en arithmétique et une note inférieure à 3 en algèbre, et le dernier parce qu'il a obtenu une note inférieure à 5 en composition et en arithmétique.

Le Bureau fait connaître le résultat des examens aux aspirants et la session est ajournée.

(Signé) TH.-G. ROULEAU, Ptre,
Président.

Il est proposé par Mgr l'évêque de Nicolet, appuyé par Mgr Th.-G. Rouleau, que M. Joseph-Cléophas-Chrysologue Mercier, jusqu'aujourd'hui professeur à l'Académie Commerciale Catholique de Saint-Jean, comté de St-Jean, P. Q., soit proposé au gouvernement pour remplacer M. Filteau résignataire, comme professeur à l'École normale de Nicolet.—Adopté.

Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy, propose appuyé par Mgr Th.-G. Rouleau, et il est résolu:

"Que MM. Oscar Filteau, professeur à l'École normale de Nicolet et J.-Émile Vallières, breveté pour académie française et anglaise et bachelier ès lettres de l'Université Laval, soient recommandés comme professeurs ordinaires à l'École normale Laval, le premier à un salaire initial de \$1,350.00 et le second à un salaire initial de \$1,200.00, en remplacement de M. Charles Lefèvre devenu directeur général de l'enseignement du dessin et de M. J.-S. Turcotte que le défaut de santé a obligé de démissionner, et que les nominations de MM. Filteau et Vallières soient datées du premier septembre courant."

Il est donné lecture du rapport suivant du Bureau central des examinateurs catholiques:

RAPPORT DU BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

Le Bureau central des examinateurs catholiques a l'honneur de vous soumettre son rapport pour l'année 1914-15, conformément aux prescriptions de l'article 113 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Les membres du Bureau ont tenu leurs deux sessions annuelles, à Québec; la première, le 29 avril 1915, et la seconde, les 5 et 6 août dernier.

A sa réunion du 29 avril, le Bureau s'est occupé de l'organisation générale des examens de l'année courante, du choix des examinateurs-délégués chargés de la surveillance des candidats, et de la préparation des questions et problèmes à être soumis aux aspirants aux diplômes élémentaires, modèles et académiques. Les questions et problèmes adoptés sont annexés au présent rapport.

Le 5 et le 6 août dernier, les membres du Bureau ont procédé à la révision de la correction des épreuves d'examen, au nombre de plus de soixante mille, lesquelles avaient été corrigées dans le courant du mois de juillet, et à l'octroi des diplômes aux candidats qui avaient conservé, sur les diverses matières du programme, le nombre de points requis par les règlements.

Les examens ont duré quatre jours, du 29 juin au 2 juillet inclusivement, et ont eu lieu dans les trente-deux localités mentionnées à l'article 80 des règlements du Comité catholique.

2,540 aspirants et aspirantes ont été admis aux examens après s'être conformés fidèlement aux prescriptions des règlements; c'est 391 de plus que l'année précédente. La dernière année a été remarquable non seulement par le très grand nombre de candidats qui se sont présentés devant le Bureau, mais aussi par les progrès que le Bureau a constatés dans leurs réponses. Cette dernière remarque s'applique surtout aux aspirants et aspirantes qui ont subi l'examen pour les brevets d'école primaire intermédiaire (modèle) et d'école primaire supérieure (académie).